



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)
Description du produit : Liquide huileux.
Type de produit : Liquide.
UFI : 9A0V-P5FF-4994-N6VY
Code du produit : TBX0011

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	
Consommateur Industriel Professionnel	
Utilisations non recommandées	Raison
Non identifié.	-

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RUST-OLEUM EUROPE
 Martin Mathys NV, Kolenbergstraat 23, B-3545 Zelem, Belgique
 No de téléphone: +32 (0) 13 460 200
 N° fax: +32 (0) 13 460 201

Tor Coatings Limited
 Unit 21, White Rose Way, Follingsby Park, Gateshead, Tyne & Wear, NE10 8YX Royaume-Uni
 No de téléphone: +44 (0) 191 4106611
 N° fax: +44 (0) 191 4920125
 enquiries@tor-coatings.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : rpmeurohas@rustoleum.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone France : ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (24/7)

Fournisseur

Numéro de téléphone France : +33 975181407
 Heures ouvrables : 24 / 7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Sens. 1, H317

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

- Généralités : P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention : P280 - Porter des gants de protection.
- Intervention : Non applicable.
- Stockage : Non applicable.
- Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
- Ingrédients dangereux : alcool benzylique
(Z) -, a .- (3-carboxy-1-oxo-2-propényl) -oméga-hydroxy-poly (oxy-1,2-éthanediyl) alkyl (C9-11)
anhydride maléique
- Éléments d'étiquetage supplémentaires : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.
- Détergents - Règlement (CE) n° 907/2006
- Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.
- Exigences d'emballages spéciaux
- Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.
- Avertissement tactile de danger : Non applicable.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Le produit répond aux critères de propriétés perturbatrices endocriniennes conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.

: Non applicable

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

France

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Hydrocarbures, C11-C14, n- / iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	REACH #: 01-2119456620-43 CE: 926-141-6	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	-	[1] [2]
hydrocarbures, C10-C13, n- / iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9 Indice: 649-327-00-6	≥10 - ≤25	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	-	[1] [2]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	<1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 4,178 mg/l	[1]
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	REACH #: 01-2119450011-60 CE: 252-104-2 CAS: 34590-94-8	≤1	Non classé.	-	[2]
(Z) -, a .- (3-carboxy-1-oxo- 2-propényl) -oméga- hydroxy-poly (oxy- 1,2-éthanediyl) alkyl (C9-11)	CAS: 709014-50-6	<1	Skin Sens. 1, H317	-	[1]
anhydride maléique	REACH #: 01-2119472428-31 CE: 203-571-6 CAS: 108-31-6 Indice: 607-096-00-9	≤0,1	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372 (inhalation) EUH071	ETA [oral] = 400 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0,001%	[1] [2]

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

			Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		
--	--	--	--	--	--

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle / Indices d'exposition biologique

France

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Ministère du travail (France, 12/2007) LECT 15 minutes: 1500 mg/m³ (Hydrocarbures, C6 - C12, ensemble des vapeurs). MPT 8 heures: 1000 mg/m³ (Hydrocarbures, C6 - C12, ensemble des vapeurs).
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Ministère du travail (France, 12/1993) MPT 8 heures: 1500 mg/m³ (Hydrocarbures, C6 - C12, ensemble des vapeurs (1000 ppm)). Forme: Vapeurs. Recommandé par le fabricant (France, 2009) [hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates] MPT 8 heures: 1200 mg/m³ ((184 ppm)). Forme: Vapeurs.
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Ministère du travail (France, 12/2007) MPT 8 heures: 50 ppm. MPT 8 heures: 308 mg/m³.
anhydride maléique	Ministère du travail (France, 6/2024) Sensibilisant. VLE 15 minutes: 1 mg/m³. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)

Aucun index d'exposition connu.

- Procédures de surveillance recommandées :
- Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Résultat	Valeur	Effets
cool benzylique	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée	47 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	450 mg/m³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	9,5 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	90 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Court terme - Voie cutanée	28,5 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Court terme - Inhalation	40,55 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Court terme - Voie orale	25 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Voie cutanée	5,7 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Inhalation	8,11 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Voie orale	5 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée	20 mg/kg	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	4 mg/kg	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	8 mg/kg	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale	20 mg/kg	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	4 mg/kg	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	27 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	5,4 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	22 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	110 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée	40 mg/kg	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	4 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	4 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	5,4 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	8 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale	20 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée	20 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	22 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	27 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée	40 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	110 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	65 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	310 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Voie cutanée	15 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Inhalation	37,2 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Voie orale	1,67 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	0,2 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	0,00414 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	0,043 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	0,0021 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	308 mg/m ³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	283 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale -	37,2 mg/m ³	Effets:

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

anhydride maléique	Long terme - Inhalation		Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	121 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	36 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	36 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	37,2 mg/m³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	121 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	283 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	308 mg/m³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	0,8 mg/m³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée	0,04 mg/kg	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	0,4 mg/m³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	0,05 mg/m³	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	0,06 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	0,08 mg/m³	Effets: Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	0,081 mg/m³	Effets: Local
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale	0,1 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée	0,1 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	0,1 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	0,2 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	0,2 mg/m³	Effets: Local

PNEC

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Résultat	Valeur	Remarques
alcool benzylique	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	1 mg/l	-
	Marin - Facteurs d'Évaluation	0,1 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce - Facteurs d'Évaluation	5,27 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer - Facteurs d'Évaluation	0,527 mg/kg	-
	Sol - Facteurs d'Évaluation	0,456 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation	39 mg/l	-
	Eau douce	2,3 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	39 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg	-
	Sol	0,456 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0,527 mg/kg	-
	Eau douce	1 mg/l	-
	Eau de mer	0,1 mg/l	-
	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	19 mg/l	-
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Marin - Facteurs d'Évaluation	1,9 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg dwf	-
	Sédiment d'eau de mer	7,02 mg/kg dwf	-
	Sol	2,74 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	4168 mg/l	-
	Eau douce	0,00128 mg/l	-
	Eau de mer	0,0004 mg/l	-
	Eau douce	0,04281 mg/l	-
	Eau de mer	0,004281 mg/l	-
	Sol	0,0415 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0,334 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0,0334 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	44,6 mg/l	-
	Eau douce	0,04281 mg/l	-
anhydride maléique	Eau de mer	0,004281 mg/l	-
	Sol	0,0415 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0,334 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0,0334 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	44,6 mg/l	-
	Eau douce	0,04281 mg/l	-
	Eau de mer	0,004281 mg/l	-
	Sol	0,0415 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0,334 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0,0334 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	44,6 mg/l	-
	Eau douce	0,04281 mg/l	-
	Eau de mer	0,004281 mg/l	-
	Sol	0,0415 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0,334 mg/kg	-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.

Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. 4 - 8 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc nitrile (0.5mm) ou chlorure de polyvinyle (PVC) gants

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante:

EN374. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection du corps : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Porter des survêtements ou une chemise à manches longues. (EN 467)

Autre protection cutanée : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection respiratoire
- : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: Utiliser des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués dans les situations où le produit est susceptible d'être atomisé ou de s'envoler. (comme le filtre A) (EN 140)
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique
- : Liquide.
- Couleur
- : Brun.
- Odeur
- : Faible
- Seuil olfactif
- : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation
- : Non applicable.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition
- : 184°C (363,2°F) [Littérature hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates]
- Inflammabilité (solide, gaz)
- : Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur. Lorsque le produit est chauffé, des vapeurs inflammables peuvent être émises. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/ explosif.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- : Seuil minimal: 0,61% [Calculé (règle de mélange Le Chatelier)]
Seuil maximal: 7,11% [Calculé (règle de mélange Le Chatelier)]
- Point d'éclair
- : Vase clos: 65°C (149°F) [Littérature hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates]
- Température d'auto-inflammabilité
- : 227°C (440,6°F) [Littérature hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates]
- Température de décomposition
- : Non applicable.
- pH
- : Non applicable.
- pH : Justification
- : Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).
- Viscosité
- : Dynamique (température ambiante): 38 mPa·s [DIN 53211]
Cinématique (température ambiante): 44 mm²/s [calculé.]
Cinématique (40°C): >20,5 mm²/s
- Solubilité(s)
- :

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble
l'eau chaude	Non soluble

- Solubilité dans l'eau
- : Non disponible.
- Miscible à l'eau
- : Non.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau
- : Non applicable.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Pression de vapeur	: 0,051 kPa (0,38 mm Hg) [Littérature hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates]
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Densité relative	: Non disponible.
Masse volumique	: 0,85 à 0,89 g/cm³ [20°C (68°F)] [DIN 53217]
Densité de vapeur	: >1 [Air = 1]
Propriétés explosives	: Non disponible.
Propriétés comburantes	: Non disponible.
Caractéristiques particulières	
Taille des particules moyenne	: Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
10.5 Matières incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Valeur
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Rat - Voie orale - DL50	>6312 mg/kg
	Lapin - Voie cutanée - DL50	>5000 mg/kg
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Lapin - Voie cutanée - DL50	>5000 mg/kg
	Rat - Voie orale - DL50	>5000 mg/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs	5000 mg/m³ [4 heures]
alcool benzylique	Rat - Voie orale - DL50	1660 mg/kg
	Lapin - Voie cutanée - DL50	2000 mg/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards	4,178 mg/l [4 heures]
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Rat - Voie cutanée - DL50	9500 mg/kg
anhydride maléique	Rat - Voie orale - DL50	400 mg/kg

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	Lapin - Voie cutanée - DL50	2620 mg/kg
--	-----------------------------	------------

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
alcool benzylique	1200	N/A	N/A	N/A	4,178
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	N/A	9500	N/A	N/A	N/A
anhydride maléique	400	2620	N/A	N/A	N/A

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant	Résultat	Exposition	Observation
alcool benzylique	Cochon - Peau - Irritant moyen	Quantité/concentration appliquée: 100 %	-
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Lapin - Peau - Faiblement irritant	Quantité/concentration appliquée: 500 mg	-

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom des composants

alcool benzylique
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

Conclusion/Résumé

Légèrement irritant pour la peau.
Non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit/composant	Résultat	Exposition	Observation
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Lapin - Yeux - Opacité de la cornée	-	-
alcool benzylique	Lapin - Yeux - Irritant	-	-
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Humain - Yeux - Faiblement irritant	Quantité/concentration appliquée: 8 mg	-
	Lapin - Yeux - Faiblement irritant	Quantité/concentration appliquée: 500 mg	-
anhydride maléique	Lapin - Yeux - Irritant puissant	Quantité/concentration appliquée: 1 %	-

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom des composants

alcool benzylique
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

Conclusion/Résumé

Légèrement irritant pour les yeux.
Non irritant pour les yeux.

Corrosion/irritation respiratoire

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom des composants Conclusion/Résumé
alcool benzylique Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant	Espèces - Voie d'exposition	Résultat
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Lapin - peau	Résultat: Non sensibilisant
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	cobaye - peau	Résultat: Non sensibilisant

Peau

Conclusion/Résumé [Produit] : Peut provoquer une allergie cutanée.

Nom des composants Conclusion/Résumé
alcool benzylique Non sensibilisant pour la peau.
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol Non sensibilisant pour la peau.

Respiratoire

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagenicité des cellules germinales

Nom du produit/composant	Espèces - Voie d'exposition	Résultat
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	In vivo - Bactéries	Résultat: Négatif
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Bactéries	Résultat: Négatif

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Nom du produit/composant	Espèces - Voie d'exposition	Résultat
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Rat - Voie orale - TD	Résultat: Négatif
alcool benzylique	Rat - Voie orale - TD	Résultat: Négatif

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Espèces - Voie d'exposition	Dosage - Exposition	Effets
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Rat - Voie orale	-	Effets sur la fertilité: Négatif

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Résultat
anhydride maléique	STOT RE 1, H372 (inhalation)

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats	: Non disponible.
Effets potentiels différés	: Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats	: Non disponible.
Effets potentiels différés	: Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.
Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations
Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Aiguë - CE10 >1000 mg/l [48 heures]	Daphnie spec. - Daphnie spec.
	Aiguë - C110 >1000 mg/l [72 heures]	Algues
	Aiguë - LOAEL >1000 mg/l [96 heures]	Poisson - Truite arc-en-ciel (oncorhynchus mykiss)
	Aiguë - CL50 - Eau douce 2200 µg/l [4 jours]	Poisson - Bluegill
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Aiguë - CL50 >1000 mg/l [4 heures]	Poisson
	Aiguë - CE50 >1000 mg/l [4 heures]	Daphnie spec.
	Aiguë - C150 >1000 mg/l [4 heures]	Algues
	Aiguë - CE50 770 mg/l [72 heures]	Algues
alcool benzylique	Aiguë - CL50 646 mg/l [48 heures]	Poisson
	Aiguë - CL50 - Eau douce 460 mg/l [96 heures]	Poisson - Fathead minnow - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)
	Aiguë - NOEC 310 mg/l [72 heures]	Algues
	Aiguë - CL50 - Eau douce 10 ppm [96 heures]	Poisson - Bluegill
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Aiguë - CE10 4168 mg/l	Bactéries
	Chronique - NOEC 0,5 mg/l [22 jours]	Daphnie spec.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

anhydride maléique	Aiguë - CL50 - Eau douce 230 ppm [96 heures]	Poisson - Western mosquitofish - Adulte
--------------------	---	---

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	-	69% [28 jours] - Facilement
alcool benzylique	-	96% [21 jours] - Facilement
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	-	75% [28 jours] - Facilement
	-	93% [13 jours] - Facilement

Conclusion/Résumé [Produit] : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom des composants

hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates
alcool benzylique

Conclusion/Résumé

Perte rapide par dégradation et vaporisation.
Facilement biodégradable

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	10 à 15 jours [Sol] [20 °C]	-	Facilement
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	<28 jours [Eau douce] [5 à 25 °C]	80%; <28 jour(s)	Facilement
alcool benzylique	-	-	Facilement
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	-	>50%; <1 jour(s)	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	3.5 à 4.7	130 à 150	Faible
alcool benzylique	0,87	-	Faible
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	0,004	<100	Faible
anhydride maléique	-2,78	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
alcool benzylique	1,1	12,6442
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	-0,55	0,28
anhydride maléique	1,1	11,4841

Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
hydrocarbures, C11-C14, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
hydrocarbures, C10-C13, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
alcool benzylique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
(Z) -, a .- (3-carboxy-1-oxo-2-propényl) -oméga-hydroxy-poly (oxy-1,2-éthanediyl) alkyl (C9-11)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
anhydride maléique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Mobilité : Volatil.

Conclusion/Résumé : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
hydrocarbures, C11-C14, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
hydrocarbures, C10-C13, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A
alcool benzylique	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
(Z) -, a .- (3-carboxy-1-oxo-2-propényl) -oméga-hydroxy-poly (oxy-1,2-éthanediyl) alkyl (C9-11)	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
anhydride maléique	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
hydrocarbures, C11-C14, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
hydrocarbures, C10-C13, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
alcool benzylique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
(2-méthoxyméthyléthoxy)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

propanol (Z) -, a .- (3-carboxy-1-oxo-2-propényl) -oméga-hydroxy-poly (oxy-1,2-éthanediyl) alkyl (C9-11) anhydride maléique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 08 00	huiles usagées non spécifiées ailleurs

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)				
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

Informations complémentaires ADR

Informations complémentaires ADN

Informations complémentaires IMDG

Informations complémentaires IATA

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation
Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.
Substances extrêmement préoccupantes
Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)	≥90	3

Étiquetage : Non applicable.
Microparticules de polymère synthétique - désignation 78

Identité générique du ou des polymères : Non applicable.
Pourcentage total de microparticules de polymères synthétiques : Non applicable.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Autres Réglementations UE

COV du produit prêt à l'emploi : Non disponible.

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Non inscrit

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau : Non inscrit

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/CE)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants (850/2004/CE)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

France

Règlement relatif aux produits biocides : Non applicable.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates RG 84
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates RG 84)
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol RG 84
anhydride maléique RG 66

Installations classées : Non disponible.

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: concerné

Remarque : Non disponible.

Références : Tableaux des maladies professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail
Code du travail: Valeurs limites d'exposition réglementaires ou recommandées : Art. R231-55 à Art. R231-55-3.
Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) no 2020/878
RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil

Réglementations Internationales

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Nom de la liste	Nom des composants	Statut
Non inscrit.		

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Nom de la liste	Nom des composants	Statut
Non inscrit.		

Code CN : 3805 90 90 00

Liste d'inventaire

Australie	: Indéterminé.
Canada	: ☒ Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).
Chine	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Union économique eurasiatique	: Inventaire de la Fédération de Russie: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL): Un composant au moins n'est pas répertorié. Inventaire du Japon (ISHL): Un composant au moins n'est pas répertorié.
Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Taiwan	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique	: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique
---	---

RUBRIQUE 16: Autres informations

☒ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes	: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet Mention EUH = mention de danger spécifique CLP N/A = Non disponible PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH SGG = Groupe de séparation vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
---------------------------	---

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

France

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H abrégées	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332	Nocif par inhalation.
	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
	Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
	Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
	Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
	Resp. Sens. 1	SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
	Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
	Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
	Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
	Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
	STOT RE 1	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1

Date d'impression : 6/01/2026
Date d'édition/ Date de révision : 6/01/2026
Date de la précédente édition : 4/07/2025
Version : 6
Avis au lecteur

REMARQUE IMPORTANTE: Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte. Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT: les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

RUBRIQUE 16: Autres informations

en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.